

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 SG 148 Signature d'un contrat de co-édition entre les Presses Universitaire de la Sorbonne et le Comité d'histoire de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer un contrat de co-édition entre les Presses Universitaires de la Sorbonne et le Comité d'histoire de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Danièle POURTAUD en 9^{ème} commission.

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le projet de contrat joint en annexe.

Article 2 : La moitié du produit des ventes qui doit revenir à la Ville de Paris comme stipulé dans le contrat sera recouvrée à l'encontre des Presses Universitaires de la Sorbonne.